

N°524

du 17
AOÛT
2012**Editorial**Par Koffi
SOUZA**L'AFRIQUE EST BIEN PARTIE**

La presse internationale se réveille enfin. Pour elle, l'Afrique a un avenir. Il faut dire que, depuis la chute du communisme, le courant des investisseurs s'était porté vers le continent asiatique et avait quelque peu déserté l'Afrique. Aujourd'hui, le monde développé la redécouvre.

Sa vitalité démographique, ses grands espaces disponibles, ses ressources naturelles inexploitées, les progrès de l'éducation forment un cocktail attirant.

Il ne s'agit pas de dissimuler les tares : la pauvreté qui sévit toujours, la gouvernance qui ne progresse pas assez vite, les convulsions de la politique qui font parfois douter de l'Afrique. Mais le courant porteur est largement positif : ports et aéroports se développent, les télécommunications connaissent la plus forte croissance au monde, l'industrialisation progresse, l'éducation des populations fait des bonds décisifs.

On peut désormais le claironner : l'Afrique est bien partie et chacun ne pourra que s'en féliciter.

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**P.3 Polémiques après la rencontre Gouvernement-CST du 14 août**

Le ministre Bawara réitère : « il s'agit de concilier toutes les libertés »

P.4 Panier de la ménagère à Lomé
Céréales et Fruits
frais ont tiré les prix
vers le haut en juillet



Photo: L'Union

Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

P.4 A la Bourse régionale d'Abidjan
Le Togolais Edoh Kossi
Aménouvé pour dynamiser
le marché de l'Uemoa

P.3 Modernisation de l'Administration

Le Statut général de la Fonction publique prêt pour adoption

P.7 Distribution de lampes basses consommations

Les consommations d'électricité vont baisser de 80%

**PA-LUNION****www.pa-lunion.com**

- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales
- Réflexions...

Modernisation de l'Administration

Le Statut général de la Fonction publique prêt pour adoption

Sylvestre D.

Avec un léger retard de près de trois trimestres sur la date annoncée pour son adoption et sa mise en vigueur, le nouveau Statut général de la Fonction publique est sur le point d'être adopté par le gouvernement. Du moins à en croire des sources très proches du dossier. Visiblement, le texte a donné du fil à retordre aux gouvernants, tant pour son volume que pour les promesses aux syndicats qui attendent d'y accrocher leurs différents statuts particuliers. À l'image du Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (Synphot) qui ne cesse de brandir le spectre d'une grève dans les établissements hospitaliers.

Doté d'un total de 287 articles, l'avant-projet de loi portant statut général de la Fonction publique est passé, pour la première lecture, le 17 juin 2011 devant le conseil des

ordonnance tenant lieu de statut général des fonctionnaires, dont certaines insuffisances ont fini par générer une foule de statuts particuliers et spéciaux. On en dénombre une vingtaine à ce jour, selon les domaines.

En initiant et en conduisant le programme de réforme et de modernisation de l'administration publique en 2009, avec l'appui du Programment des Nations Unies pour le développement (Pnud), les autorités attendaient «...rehausser le prestige de la fonction publique togolaise par une meilleure protection des agents publics, et donc à accroître leur motivation et leur efficacité, à fixer les nouvelles règles des organes de gestion de la fonction publique et à déterminer leur compétence, à harmoniser et à renforcer le cadre juridique de la fonction publique». Le document, en effet, prévoit des mesures fortes dans le sens de l'amélioration des



Kokou Dzifa Adjéoda, Ministre de la Fonction publique

à 40 ans. Ceci répond au fait que l'âge d'admission à la retraite est porté de 55 ans ou 30 ans d'exercice effectif à 60. Par ailleurs,

disposition à 30 ans. «Ce qui couvre entièrement la carrière du fonctionnaire et constitue une source réelle de motivation et

		A Spécial 1670-9320	A1 1245-5270	A2 1020-4220	B1 920-3320	B2 770-2610	C1 650-2050	C2 550-1950
Classe exceptionnelle	1 ^{er} échelon	9320	5270	4220	3320	2610	2050	1950
	2 ^e échelon	8670	4920	3970	3120	2480	1950	1850
	3 ^e échelon	8020	4570	3720	2920	2350	1850	1750
1 ^{ère} classe	1 ^{er} échelon	7220	4220	3420	2670	2150	1750	1650
	2 ^e échelon	6720	3970	3220	2520	2030	1650	1550
	3 ^e échelon	6220	3720	3020	2370	1910	1550	1450
2 ^{ème} classe	1 ^{er} échelon	5520	3420	2770	2170	1760	1450	1350
	2 ^e échelon	5070	3170	2570	2020	1640	1350	1250
	3 ^e échelon	4620	2970	2370	1870	1520	1250	1150
3 ^{ème} classe	4 ^e échelon	4170	2670	2170	1720	1400	1150	1050
	1 ^{er} échelon	3570	2370	1920	1520	1250	1050	950
	2 ^e échelon	3170	2120	1720	1370	1130	950	850
	3 ^e échelon	2770	1870	1520	1220	1010	850	750
	4 ^e échelon	2370	1620	1320	1070	890	750	650
	5 ^e échelon	1970	1370	1120	920	770	650	550
Echelon unique stagiaire Ecoles de formation		1670	1245	1020	845	710	600	500

ministres. S'en ont suivi cinq autres séances, du 6 juillet au 26 octobre 2011. Et ce n'était pas encore fini : un certain nombre d'amendements ont été identifiés. Ce qui pousse les gouvernants à observer une pause, et à renvoyer le texte en laboratoire. A la sortie, il se verra probablement amputée de la nouvelle grille indiciaire proposée (lire la grille ci-dessous), notamment «en raison de son incidence financière sur la masse salariale», explique un cadre du ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative. Ainsi que les dispositions relatives à la sécurité sociale et à la pension, qui porteront à une trentaine de dispositions à supprimer. En plus, d'autres articles seront reformulés afin d'imprimer véritablement cette nouvelle vision à la Fonction publique de demain. Au finish, on annonce une trentaine d'autres articles à adopter à une dernière séance du conseil des ministres pour boucler le texte afin d'en faire un projet de loi à soumettre aux élus du peuple.

Pas de panique ! Il est promis que la question de la nouvelle grille indiciaire, un sujet sur lequel les autorités sont furieusement attendues, sera réglée séparément. Très probablement dans les textes d'application, tout comme d'autres questions. Il sera alors mis un terme à la précarité dans la fonction publique togolaise. C'est ce qui est tout au moins espéré par les agents publics gérés depuis 1968 par une

conditions de travail et de vie des agents de l'Etat, notamment par le relèvement de l'âge d'entrée dans la fonction publique qui passe de 35

le déplaçonnement de la grille indiciaire qui, selon l'actuel statut, limitait l'avancement du fonctionnaire sur 20 ans passe avec la nouvelle

d'amélioration du statut du fonctionnaire», affirme le gouvernement.

Polémiques après la rencontre Gouvernement-CST du 14 août

Le ministre Bawara réitère : « il s'agit de concilier toutes les libertés »

Pour ceux qui savent lire l'actualité politique togolaise, ils doivent voir venir l'interdiction des marches et sit-in à Dékon projetés les 21, 22 et 23 août 2012 par le Collectif «Sauvons le Togo» (CST). Pour, dit-on, pousser le Gouvernement à ouvrir le dialogue. Du moins, dès la prise de fonction du ministre de la Sécurité et de la protection civile, Col. Yark Damehane : si les gens sont libres de marcher et de faire un sit-in, d'autres citoyens qui ne s'y sentent pas concernés sont aussi libres de vaquer à leurs occupations. Passé l'«atmosphère empreinte de courtoisie, de convivialité et de respect mutuel» qui a prévalu durant la rencontre du 14 août dernier, les responsables du CST s'enflamment depuis hier et disent maintenir la manifestation de Dékon. Dans un cafouillage de propos discordants d'un leader à l'autre au sein du CST, certains responsables ont fait la ronde des radios pour contester le communiqué du ministère de l'Administration territoriale, et rêvent même d'une démission du commis de l'Exécutif. Même si Gilbert

Bawara, lui, maintient une pression à la baisse : « j'ai apprécié l'atmosphère détendue et de courtoisie qui a présidé à nos discussions très approfondies avec les responsables du CST. J'ai perçu chez eux ce souci que nous puissions à l'avenir privilégier le dialogue et la concertation, dans le respect mutuel. Cela correspond aussi au vœu du Gouvernement, et cela doit être valable aussi pour tous les autres acteurs politiques et de la société civile. On peut avoir des divergences d'appréciation, mais on doit toujours recourir à nos capacités de coutume mutuelle de discussions et le faire toujours dans un esprit de respect mutuel ».

Qu'à cela ne tienne, tout le temps des échanges a permis d'évoquer les incompréhensions ou incidents survenus à l'occasion de précédentes manifestations, en particulier les incidents de Kara. « Le Gouvernement a regretté ces incidents, mais surtout a réaffirmé sa volonté et sa détermination à prendre les dispositions nécessaires pour que ces genres d'incidents ne se reproduisent plus », a indiqué



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

hier le ministre Gilbert Bawara dans un entretien à L'UNION. Et d'ajouter que, en retour, « cela implique aussi que les uns et les autres, organisateurs de marches, abordent les autorités locales dans un esprit conciliant sans chercher à dénigrer, à provoquer ». En le disant, l'Autorité lorgne du côté des

VERBATIM Par Eric J.

Revendications lucides

Sur une Radio de la place, mercredi, le Président national de l'Alliance nationale pour le changement (Anc), a rappelé les principaux préalables posés par le Collectif «Sauvons le Togo» avant d'engager toute discussion avec le pouvoir en place.

Comme nous le savons tous, à la mise sur pied de ce collectif composé de partis politiques et d'associations de la société civile, le mot d'ordre était «le dialogue ou rien». C'est ainsi qu'au lendemain des manifestations du 12 et 13 juin 2012 qui ont connu des arrestations et des saisis, le Cst a rejeté l'appel au dialogue du gouvernement en énumérant trois préalables. En ce moment, les responsables ont demandé la libération sans conditions de leurs militants arrêtés, la remise de leurs matériels de sonorisation confisqués et du temps pour faire le deuil de leurs militants présumés morts.

Entre temps, ces préalables ont évolué. Et selon le président de l'Anc, M. Jean-Pierre Fabre, il faut également que les agents de l'Agence nationale de renseignement, Anr, impliqués dans les cas de tortures reconnues par la Cndh soient punies et que le régime mette en application les recommandations de la Commission Vérité-Justice et Réconciliation, Cvrj. Ces nouveaux préalables s'ajoutent aux autres. Et tous doivent trouver des réponses avant que le collectif n'aille en discussion avec le pouvoir en place.

Tout ceci est parfaitement à l'image des revendications du Frac, depuis le lendemain du scrutin présidentiel du 4 mars 2010. Réclamant au départ le pouvoir «volé» à Jean-Pierre Fabre, les revendications se sont rapidement transformées en un chapelet de dénonciations d'actions sociales, économiques, politiques, etc., des gouvernants.

Mieux, le Frac soutient les actions des syndicats, les mouvements de grèves, de débrayage d'où qu'ils viennent. Si nous prenons le cas des médecins du Synphot que le Frac a toujours soutenu et continue par soutenir, ses revendications n'ont changé d'un seul iota. Pour leur nouveau préavis de grève, ils ont reconnu les efforts faits par le gouvernement depuis leur dernier mouvement avant de s'attaquer aux points qui n'ont pas été touchés.

En clair, les praticiens des hôpitaux connaissent exactement les maux dont ils souffrent, les ont bien diagnostiqués pour en prescrire les remèdes indispensables. En ce moment, ils font des revendications lucides face auxquelles les gouvernants ne pourront que s'exécuter ou négocier.

C'est vrai qu'en politique, chaque acte est une aubaine pour crever le bubon à l'adversaire. Mais il est indispensable d'être cohérent et pragmatique dans ses actions. Les nouveaux préalables du Cst sont simplement incohérents, car leur mise en œuvre nécessite beaucoup de temps. Au point de faire croire que le Cst ne veut pas réellement aller au dialogue.

deux parties ont reconnu que Dékon, aujourd'hui, est un carrefour commercial, et constitue l'une des principales artères où la circulation est très dense. Ce qui signifie bien que Dékon est très important en matière de libre circulation pour favoriser la fluidité de la circulation à Lomé, et l'endroit constitue un centre économique du Togo », rappelle Gilbert Bawara. Conséquence directe : cet emplacement, comme les marchés et leurs abords immédiats, ne se prêtent pas aux réunions et aux manifestations publiques, et présentent même des risques en matière de maintien d'ordre et de sécurité. Il faut bien comprendre. « L'intention ou la volonté du Gouvernement n'est, en aucune manière, d'empêcher l'exercice libre de manifestations publiques, de les entraver ou de les restreindre. Il s'agit de concilier toutes les libertés ». En clair, il ne s'agit point d'une interdiction absolue d'exercer un droit reconnu par la loi fondamentale.

suite à page 4

Panier de la ménagère à Lomé

Céréales et Fruits frais ont tiré les prix vers le haut en juillet

Jean Afolabi

En juillet 2012, le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 0,1% contre une baisse de 0,4% le mois précédent. La hausse de 0,6% des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» explique principalement la progression du niveau général des prix au cours du mois de juillet 2012, indique la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Précisant que la progression observée au niveau de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est essentiellement due aux postes «Tubercules et plantains», «Céréales non transformées», «Autres fruits frais» et «Légumes frais en feuilles», qui ont connu respectivement une hausse de 13,2%; 2,4%; 27,0% et 10,4%. Dans le même temps, le poste «Légumes secs et oléagineux» a enregistré une baisse de 14,8%.

Par ailleurs, la fonction de consommation «Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles» a enregistré une baisse de 0,9% en liaison avec le repli de 6,8% observé au niveau du poste «Combustibles solides et autres». Les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont : «Igname» (+15,4%); «Oignon frais rond» (+49,6%); «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (+7,2%); «Ademè» (+28,1%); «Chinchard frais» (+8,5%) et «Riz importé brisé vendu au petit bol» (+5,0%). A l'inverse, parmi les produits qui ont



connu une baisse, on peut citer: «Tomate ronde» (-27,1%), «Haricot blanc sec» (-19,7%), «Anchois (doëvi) fumé» (-9,5%) et «Charbon de bois» (-6,9%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu un repli de 0,2% contre une légère baisse de 0,01% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu également une baisse de 0,2% contre une hausse de 0,03% au mois de juin 2012. L'analyse suivant l'état des produits révèle que la hausse du niveau général des prix est à attribuer principalement à l'augmentation de 2,0% des prix des produits frais. Suivant la durabilité, la progression est due à l'augmentation de 0,3% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs, la hausse du niveau général des prix provient de l'augmentation de 5,7% des prix des

produits du secteur primaire.

D'après la direction générale de la Statistique, le niveau des prix du mois de juillet 2012, comparé à celui du mois d'avril 2012 (évolution trimestrielle) a connu une hausse de 0,6%, en liaison avec l'augmentation des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» qui a enregistré une variation de 3,0%. Par rapport à juillet 2011 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 2,5%, due également à la hausse des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+3,8%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,5% en juillet 2012 tout comme en juin 2012. En janvier 2012, il était de 3,7% dans la zone Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Pour la facilitation du transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou

Un appel d'offres ouvert jusqu'en octobre pour réhabiliter et renforcer Atakpamé-Blitta

La route Nationale 1 est l'unique axe qui assure le transport Sud-Nord et le transit des marchandises du Togo vers les pays de l'hinterland depuis le port de Lomé. Elle est l'un des principaux points d'accès à la mer pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Elle constitue environ 40% du linéaire des routes nationales bitumées du Togo et est connexe à presque toutes les autres routes importantes du pays. Cependant, malgré son rôle majeur, elle se trouve aujourd'hui dans un mauvais état. Il y a quelques mois, l'Autorité a été obligée de faire réaliser un reprofilage sur la portion Colombe de la Paix-GTA. Un peu vers le Nord, des travaux sont aujourd'hui annoncés pour réhabiliter et renforcer les 102 km qui séparent Atakpamé de Blitta. Un avis d'appel d'offres international est lancé à cet effet, faisant suite à l'avis général de passation des marchés du «Projet de réhabilitation de la route communautaire (CU9) et facilitation du transport sur le corridor Lomé-Ouagadougou (multinational Togo/Burkina Faso)» du 16 mars 2012. Le Gouvernement togolais a bénéficié d'un prêt et de deux dons auprès de la Banque Africaine de Développement pour financer ledit projet, et entend affecter une partie de ces fonds aux paiements relatifs aux travaux projetés entre Atakpamé et Blitta.

Les entreprises admises à concourir doivent présenter leurs offres, sous pli fermé, au plus tard le 25 octobre 2012. Les travaux, eux,



Kanfitine Tchede Issa, Directeur général des Travaux publics

sont répartis en deux lots distincts : lot 1 entre le PK0 et le PK 54, soit 54 km, qui se décompose en une tranche conditionnelle de 14 km et une tranche ferme de 40 km ; lot 2 entre le PK 54 et le PK 102, soit 48 km. Pour chacun des deux lots, le gagnant n'aura qu'un délai d'exécution contractuel de dix-huit (18) mois. Et ce, conformément aux règles et procédures pour les acquisitions de biens et travaux de la Banque africaine de développement. Le dossier d'appel d'offres est acheté pour un montant non remboursable de cent mille (100.000) francs Cfa ou son équivalent dans une monnaie librement convertible, correspondant au prix de vente non remboursable du dossier. Quant aux offres, elles doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à quatre cent millions (400.000.000) francs Cfa pour le

lot 1 et trois cent cinquante millions (350.000.000) francs Cfa pour le lot 2 ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible. La garantie de soumission expire 28 jours après l'expiration de la validité des offres. Les plis sont ouverts le jour même de la fin des dépôts, le 25 octobre 2012.

Visiblement, il ne faut attendre avoir tous les fonds pour avancer. Jusqu'ici, c'est le tronçon Atakpamé-Kara (environ 250 km, et représentant 36% du linéaire de la Nationale 1) qui était en discussion. «La première idée, c'était de faire accepter à la BAD que le tronçon Atakpamé-Kara est une route régionale, qui sert non seulement au Togo, mais au Burkina Faso, au Mali et au Niger», déclarait à L'UNION, en avril 2011, l'ancien ministre des TP Andjo Tchamdja. Restera à soutenir l'axe Blitta-Sokodé-Kara.

A la Bourse régionale d'Abidjan

Le Togolais Edoh Kossi Aménouvé pour dynamiser le marché de l'Uemoa

Edoh Kossi Félix Amenouvé, actuel secrétaire général du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF), a été nommé directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) et du Dépositaire central-banque de règlement (DC/BR), rapporte l'agence Ecofin. Ce Togolais, titulaire d'un PhD en finance obtenu à l'université Laval à Québec, remplace le français Jean-Paul Gillet révoqué de son poste le 23 juillet pour manque de performance de la BRVM et mauvaise gestion ayant entraîné des irrégularités portant sur 1 milliard de francs Cfa. La capitalisation boursière moyenne de la BRVM est de 2.800 milliards de francs.

Le conseil d'administration de la BRVM a mis fin le 23 juillet aux fonctions de Jean Paul Gillet, directeur général de la bourse régionale des valeurs mobilières des 8 pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la



Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Le Français Jean Paul Gillet qui dirigeait la bourse régionale depuis 12 ans était confronté à des critiques récurrentes quand au manque de visibilité et de performance de la place financière régionale. Malgré les succès des placements obligataires, le compartiment action grande entreprise et PME n'ont pas pu se développer à la hauteur du potentiel de marché.

BRVM côtoie les poids lourds de

l'économie ouest africaine comme Sonatel (opérateur télécom, 40% de la capitalisation), ETI-Ecobank (banque, 13,28%), Onatel (opérateur télécom, 4,60%), Palmci (agroalimentaire, 4,90%), SGBI (banque, 4,61%), etc.

La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) est une bourse électronique unique pour les 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle a son siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et a démarré ses activités le 16 Septembre 1998.

Polémiques après la rencontre Gouvernement-CST du 14 août

Le ministre Bawara réitère : « il s'agit de concilier toutes les libertés »

suite de la page 3

Alors, une solution se dégage. « Il est évident que la ville de Lomé comporte de nombreux endroits et emplacements qui ne présenteraient pas les risques et les inconvénients que nous venons de citer. Il est donc possible de choisir l'un de ces emplacements pour avoir un sit-in, une réunion, une marche, sans que cela ne porte gravement préjudice à la libre circulation des autres citoyens, ni n'entrave les activités économiques », soutient le ministre Bawara. Pour ce faire, il se dit que le pouvoir de Lomé réaffirme sa disponibilité à poursuivre les discussions avec les membres du Collectif « afin que, si un autre emplacement venait à être choisi par les responsables du CST, le Gouvernement prenne les dispositions habituelles pour encadrer les manifestations ».

Le rappel est fait que ce n'est pas la première fois que le Gouvernement indique au Collectif qu'il n'est pas possible de faire des manifestations publiques dans des



Zeus Ajavon, Coordinateur du Collectif «Sauvons le Togo»

endroits tels que les marchés. « C'est le cas lorsqu'il y a quelques semaines, le Collectif a voulu organiser une manifestation au marché de Kara. Ils avaient compris que le marché de Kara ne se prêtait pas à cela », se rappelle le ministre de l'Administration territoriale. Et de conclure : « dorénavant, il n'est plus possible de faire des manifestations dans des marchés ou à des endroits ayant le même caractère ». En fait, le communiqué du 14 août était déjà trop clair : « ...dans le souci de

prémunir l'ensemble des citoyens non concernés par les manifestations contre les risques d'incidents et en vue de leur permettre de vaquer librement à leurs occupations, le ministre de l'Administration, des collectivités locales et ses collègues ont indiqué à la délégation du CST l'interdiction d'organiser dorénavant les manifestations publiques notamment les sit-in dans les endroits précités ».

FOOTBALL/MATCH AMICAL

Le retour d'Adebayor, une bonne chose

Les Eperviers du Togo se sont inclinés mardi face au Burkina Faso (0-3) à Saint-Leu (France). Mais ils ont pu compter sur le retour d'Emmanuel Adebayor. Et Didier Six, s'en est réjoui à la fin de la rencontre.

G. V/Afriquinfos

L'attaquant de Manchester City (toujours en instance de transfert) a fait son entrée en seconde période et, s'il n'a pas permis aux siens de revenir au score, sa présence a été remarquée dans un groupe privé de ses cadres (Romao, Boukari, Ayité, Amewou, etc.). D'autant que l'ancien Gunner n'avait, ces derniers mois, jamais répondu favorablement à ses convocations en sélection malgré l'annonce de la fin de sa retraite internationale.

" *Sheyi est venu le dernier jour. Il avait envie de revenir. Il m'a demandé de jouer en deuxième mi-temps face au Burkina Faso et c'était une très bonne chose* ", a expliqué le sélectionneur du Togo, Didier Six, à RFI.

Interrogé sur les raisons des dernières défections du Mancunien, le technicien français s'est montré évasif, préférant se montrer optimiste quant à ses prochains matches sous la tunique des Eperviers.

" *Il a dû avoir des soucis avec des gens au Togo, pas avec moi. Mais j'ai pâti de son absence quelque part. (...) Maintenant, il y a des choses à mettre au point. On ne peut plus se permettre de perdre des joueurs de première division. On a trois ou quatre leaders dans*



cette équipe et Sheyi est certainement la locomotive de ces leaders. Si tous les joueurs togolais qui évoluent en première division viennent en sélection, on peut faire une très bonne équipe ", a-t-il conclu.

Mal embarqué dans les éliminatoires du Mondial 2014, le Togo ne compte qu'un seul point après deux rencontres. Mais la sélection espère se reprendre lors du dernier tour de qualification à la CAN 2013

contre le Gabon. Le match aller est prévu le 9 septembre, puis le 14 octobre pour le retour.

" *Dans le football, le plus important est toujours le prochain match. On a beau avoir gagné 4-0 [mardi], la vérité d'hier ne sera pas la même que celle de demain. Chacun doit bien comprendre que jouer en équipe nationale n'a rien à voir avec les autres compétitions. Mais j'espère que ça ira d'ici trois semaines*

", a assuré Serge Akakpo, le capitaine.

" *Il y avait beaucoup de nouveaux joueurs et c'est dur de trouver une vraie cohésion pour le moment mais on a encore deux ou trois semaines pour régler ça. Mais je suis confiant pour notre prochain match. C'est au coach de revoir tout ça avant le match contre le Gabon et je pense que ça ira* ", a ajouté Prince Ségbéfi.

FOOTBALL/

Bolton : F. Muamba raccroche les crampons

Victime d'un arrêt cardiaque le 17 mars lors d'un match de Cup qui opposait son équipe de Bolton à Tottenham, Fabrice Muamba a décidé de raccrocher les crampons. Pourtant remis de cet accident qui avait vu son cœur cesser de battre pendant près de 78 minutes sur la pelouse de White Hart Lane, le milieu de terrain d'origine congolaise a décidé d'arrêter les frais. Alors qu'il avait émis le souhait de revenir à la compétition à sa sortie d'hôpital, le Wanderer s'est finalement ravisé et a décidé de suivre les conseils des médecins et de se retirer de la compétition pour se consacrer à sa convalescence et à sa famille.

Après avoir consulté de nombreux cardiologues outre-Manche et être passé par la Belgique pour une nouvelle intervention, Fabrice Muamba a dû se résoudre à raccrocher les crampons et tourner la page football du moins en tant que joueur. Mais en attendant, c'est avec le souvenir de la torche olympique, qu'il a portée le 24 juillet le temps d'un parcours entre Greenwich et Waltham Forest, qu'il tire sa révérence.

Barça : un nouveau contrat en or pour Messi ?

Star n° 1 du Barça et de la planète football, Lionel Messi aimerait que ses prestations soient récompensées par la signature d'un nouveau bail.

Il est l'homme de tous les records du FC Barcelone. Meilleur buteur de l'histoire du club catalan en match officiel, meilleur réalisateur de l'histoire de la Liga en une saison (50 buts) et co-recordman du plus grand nombre de FIFA Ballons d'Or remportés avec trois succès consécutifs, Lionel Messi entre chaque jour un peu plus dans l'histoire du football. Logiquement, alors qu'il n'a que 25 ans, le Barça ne compte pas laisser la moindre opportunité à ses rivaux de l'engager.

Alors qu'il a déjà prolongé son contrat à cinq reprises (juin et septembre 2005, janvier 2007, juin 2008, septembre 2009), l'Argentin pourrait à nouveau apposer sa signature au bas d'un nouveau bail. C'est le quotidien catalan Mundo Deportivo qui révèle l'information, précisant que les deux parties envisagent une prolongation pouvant faire courir le contrat jusqu'en 2018 ou 2020 (Messi est lié au Barça jusqu'en 2016, Ndlr).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIEMINISTERE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHARGE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU
TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE Y COMPRIS
LA FORMATION AU COMITE DE SELECTIVITE DES DOUANES TOGOLAISES
POUR L'ANALYSE DES RISQUES EN MATIERE DOUANIERE
AMI N°004/2012/PFCTCAL/UCP du 08 août 2012

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), un don (H-5490-TG) pour le financement du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des prestations des services de consultant relatives au présent avis à manifestation d'intérêt.

2. Les Services attendus du cabinet consisteront entre autres à :

- outiller le comité de sélectivité pour une analyse efficace des risques ;
- mettre à la disposition des membres du comité des moyens nécessaires leur permettant de concevoir des critères pertinents de sélectivité pour le traitement des déclarations, y compris un rapport sur l'évaluation des indicateurs et tables de sélectivité dans le SYDONIA et les moyens d'obtenir des données pour leur maintenance ;
- apprendre aux membres du comité à ajuster les tables et les indicateurs de risques ainsi que leur priorité en SYDONIA ;
- rédiger un manuel de procédure interne ;
- appuyer la structure de gestion et d'analyse de risque en matière de réforme du cycle de gestion des risques et des rapports, d'étude de résultats, de la gestion du changement et de la provision de la formation sur l'analyse du risque et la sélectivité.

3. L'unité de Coordination du PFCTCAL invite à présent les Cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances parmi le personnel notamment les curriculum vitae du personnel, etc). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les critères de sélection sont les suivants :

- avoir des expériences relatives aux missions d'assistance technique en matière douanière;
- avoir des expériences relatives aux missions de formation des agents de l'administration pour l'analyse des risques en matière douanière;
- disposer d'un personnel clé permanent qualifié pour la mission ; une équipe de deux (02) experts au minimum dont :
 - 1 Coordinateur de programmes douaniers avec expérience dans le cadre de la gestion des risques ;
 - 1 Spécialiste douanier avec expérience dans la gestion des risques, y compris la gestion des tables et indicateurs dans le cadre des risques et procédures internes d'utilisation des critères de sélectivité du système ; le cycle de gestion des risques ; et dans la mise en œuvre des programmes douaniers (SYDONIA ou un système similaire).

5. La mission aura une durée probable de deux (2) mois et sa période indicative d'exécution couvrira novembre 2012 à février 2013.

6. Une liste restreinte de six (06) cabinets au plus sera constituée à la suite de l'évaluation des manifestations d'intérêts. Sur la base de la Demande de Propositions, ces cabinets seront invités à soumettre des propositions techniques

et financières.

7. Les cabinets intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque Mondiale : sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, janvier 2011 (« Directives de consultants ») qui décrit les politiques de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêt.

8. Les cabinets internationaux intéressés par la mission doivent présenter une attestation d'immatriculation au registre du commerce et une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois. Les cabinets nationaux doivent fournir en plus: la carte d'opérateur économique en cours de validité, l'originale du quitus fiscal, et des copies légalisées de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de l'attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois. L'absence ou la non validité de l'une de ces pièces à l'exception du quitus fiscal peut entraîner le rejet de la manifestation d'intérêt.

9. Un Cabinet sera sélectionné suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus citées.

10. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée au point 12 aux heures de service suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi au vendredi de 8h00 à 12 h00 et de 15h00 à 17h00 (GMT).

11. Les manifestations d'intérêt rédigées en français en trois (03) exemplaires plus la copie originale doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 12 (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard **le 24 août 2012 à 16 heures** précises (GMT). Les manifestations d'intérêt doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique y compris la formation au comité de sélectivité des douanes togolaises pour l'analyse des risques en matière douanière: à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».

12. L'adresse à laquelle il est fait référence aux points 10 et 11 est la suivante :

**Coordination du Projet de Facilitation du Commerce
et du Transport sur le Corridor Abidjan- Lagos (PFCTCAL)**

**A l'attention du Coordonateur du Projet
Secrétariat du Projet
Immeuble CASEF, 4^{ème} étage, porte N° 411
Lomé-TOGO, Tél : 22 20 15 18
BP : 1667-Lomé
Email : pfctcaltg@yahoo.fr**

NB : Seuls les cabinets retenus seront consultés

**Le Coordonnateur du Projet
M.AWADE**

Distribution de lampes basses consommations Les consommations d'électricité vont baisser de 80%

Etonam Sossou

Réduire le coût de la consommation de l'électricité. Tel est l'objectif de la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET) en procédant le 16 août à son siège, à Lomé, au lancement du projet de lampes basse consommation. «Ces ampoules de type fluorescent compact consomment 80 fois moins d'énergie et ont une durée de vie 10.000 heures que les lampes classiques dites à

estimé à près de 1,82 milliard de dollars, va s'étendre sur tout le Togo. Pour la phase pilote, qui démarrera le 20 août prochain, 15 000 lampes seront gratuitement distribuées à Lomé et le reste sera revendu d'ici novembre à un prix modique. Ce programme de distribution de lampes basse consommation est un projet économiquement rentable puisqu'il permet d'économiser en matière d'achat de combustibles et d'électricité. «L'économie d'énergie



Dr Djétéli Gnadé, Directeur Général de la CEET (au micro)

responsables de la CEET, ont expliqué que le développement ne consiste pas à réaliser de grandes œuvres. Mais de petites actions qui améliorent le quotidien des togolais. Ce projet contribuera à faire baisser le prix de l'électricité, mais aussi la consommation. Les factures d'électricité vont aussi baisser, pour les clients qui viendront échanger à partir de lundi, leurs lampes à incandescence (4 au maximum par ménage) contre celles dites de type fluorescent compact sur présentation d'une pièce d'identité.

La distribution des lampes basses consommations, fait partie du volet B (efficacité énergétique) de la sous composante A4 du Projet de Réhabilitation des Infrastructures et

de Services Électriques (PURISE). Lequel volet a pour but de répondre aux problèmes d'approvisionnement en énergie électrique et au défi lié au changement climatique en réduisant la demande de pointe et la consommation d'énergie des ménages. Il prévoit à part la distribution des lampes, organiser des campagnes d'information et de sensibilisation pour une culture de rendement énergétique. Et, une mise en place des normes et des contrôles de la qualité des ampoules fluocompactes. Les résultats attendus de cette sous composante est l'accès à une électricité de qualité pour 100.000 personnes supplémentaires.



incandescence», a souligné M. Abdoulaye ABBAS, chef du département gestion des projets à la CEET. Selon lui, le programme de distribution de ses lampes basses consommations (400.000),

réalisée par le client permettra à la CEET de diminuer sa demande de puissance surtout aux heures de pointe» a renchérit le Directeur Général de la CEET, Docteur Djétéli Gnadé. Saluant cette initiative, les

L'apprentissage et le travail de domestique D'autres formes d'exploitation des enfants

Rodrigue, 12 ans, a quitté l'école il y a deux ans sans terminer le cycle du primaire. Dans un garage de Lomé, il s'échine tout seul depuis des heures à démonter le siège d'une vieille bagnole. «Je n'ai pas de salaire, mais quand le client paye le patron pour un travail que j'ai fait, ce dernier me donne quelque chose pour manger», confie-t-il. Le propriétaire des lieux explique que tous ceux qui travaillent pour lui (cinq jeunes de 13 à 18 ans) sont des apprentis et ne sont donc pas rémunérés durant les quatre à cinq années qu'ils passent chez lui. Exploiter les enfants sous prétexte de les former est très répandu dans le secteur informel (menuiserie, maçonnerie, couture, etc.) où la main d'œuvre, constituée d'apprentis, est gratuite. Esclaves domestiques Quant aux filles déscolarisées, elles sont surtout exploitées comme domestiques en ville. Originaire des savanes, N'dabé, 21 ans, se souvient encore du jour où une entremetteuse de son village est venue la chercher pour la placer à Lomé. Elle n'avait alors que 14 ans : «Mes parents ont dit que j'étais

désormais sa fille et qu'elle devait tout faire pour que je devienne quelqu'un de bien». Chez sa tutrice, N'dabé faisait le ménage, préparait et vendait du bouillon et allait souvent travailler chez les enfants mariés de sa patronne sans être payée. Grondée, insultée, battue, et frappée par ces derniers un jour qu'il manquait 200 Fcfa dans la recette des ventes de bouillon, elle a fini par partir. D'autres filles reçoivent environ la moitié du salaire minimum par mois. «La femme qui m'a amenée à Lomé avait promis de me payer 15 000 Fcfa, mais elle ne me donnait que 10 000 Fcfa et gardait le reste», regrette Epé, 17 ans, venue il y a 3 ans d'un village De Vogon. «Ce qui m'énervait le plus, c'est quand les enfants m'envoyaient faire leurs commissions, même quand je voulais me reposer». Après deux ans d'exploitation, elle a été renvoyée. Mon plus grand regret, lâche-t-elle, c'est de n'avoir pas pu continuer l'école. Aujourd'hui, elle a bien un acte de naissance, mais elle est trop âgée pour être acceptée dans une école publique.

Point de vue

L'individualisme dans nos familles

Le grand père ou la grand-mère. L'oncle ou la tante. Le cousin ou la cousine. Le neveu ou la nièce... étaient autrefois des ferments de la famille africaine. En Afrique, toute une communauté pouvait se reconnaître en une seule famille. De filiation en filiation, les composants d'une communauté se reconnaissaient comme parents. Ainsi, les peines et les joies étaient vécues de façon collective. Jamais un membre d'une communauté ne pouvait se sentir isolé. La maladie de l'enfant de Pierre était une préoccupation commune. La grossesse non désirée de la fille de Paul était une honte pour tous les membres de la famille. Les repas se prenaient en grande famille autour d'un même plat. Rien ne pouvait se décider de façon unilatérale en dehors d'un conseil familial par les aînés de la grande famille.

Vérité d'hier, cette richesse commune et pan essentiel de la culture africaine a disparu au profit de l'individualisme. Des frères consanguins se donnent des pour des intérêts individuels. La vision "Chacun pour soi..." est la référence dans nos familles. Ainsi, un frère peut se trouver dans une situation insupportable faute de moyens financiers, sans avoir le moindre soutien de son autre frère nanti. La cohésion entre des cousins ou des cousines est une culture qui s'étirole. Le cousin ou la cousine est vite traité de "persona non gratta" dans le foyer de son oncle ou de sa tante.

Les enfants de la tante ou de l'oncle ne se gênent plus à prouver à leur cousin ou cousine qu'il/qu'elle n'est pas des leurs. Que dire des co-épouses qui ne ressentent rien à instaurer la déchirure entre les enfants

de leur époux. Chaque femme privilégie son enfant au détriment des autres. Investir pour l'avenir des demi-frères est une culture qui est de moins en moins rencontrée dans nos familles respectives. Nos mamans encouragent leurs enfants à investir uniquement pour ceux qui sont sortis des mêmes entrailles qu'eux et pas plus. Malgré les efforts de certains pères de famille à maintenir le cap du collectivisme africain, la colle tarde à prendre, sinon présente des signes qui disent tout sur son inefficacité. Comme la rosée qui sèche sur les herbes et les feuilles au lever du soleil, la grande famille africaine, voire la famille élargie est en train de disparaître. En lieu et place des actions collectives, nous vivons des

comportements assassins de notre culture. Il n'y a plus de gêne à refuser de soutenir nos parents. "Mon oncle pense que j'ai fait mes études pour venir m'occuper de ses enfants".

"La tante veut me convaincre à payer la scolarité de sa bordelle de fille. C'est mal me connaître". Ce sont entre autres, des expressions que nous chantons à longueur de journée pour confirmer cet éclatement de la grande famille. La scission au sein de la famille africaine est un mal qui a profondément rongé et qui continue de ronger notre culture. Il est vrai que les raisons de cette situation sont diverses, surtout quand la question des numéraires s'y mêle. Mais force est de reconnaître que la culture demeure notre guide.



**Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses**

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°11254 DE LOTO BENZ DU 08 AOÛT 2012

Chaque mercredi apporte le bonheur aux fidèles parieurs. Nous voici encore au rendez-vous hebdomadaire de **LOTO BENZ** qui porte le numéro **1126**.

En effet, au précédent tirage, la LONATO a encore fait des heureux gagnants de gros lots et de nombreux lots intermédiaires à Lomé et à l'intérieur du pays.

A **KARA**, un lot de **500.000F CFA** a été remporté par un fidèle parieur sur le point de vente **7308**.

A **ANIE**, nous avons un parieur qui gagne un gros lot de **1.000.000F CFA** sur le point de vente **2452**

A **ANEHO**, un fidèle parieur se retrouve avec un lot de **500.000F CFA** après avoir misé **600F CFA**.

A **LOME**, un fidèle parieur se retrouve avec un lot de **750.000F CFA** sur le point de vente **7721**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**A la LONATO, TOUT LE MONDE GAGNE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1126 de LOTO BENZ du mercredi 15 AOÛT 2012

Numéro de base

07

45

56

03

44